

———— arrêté municipal ————

Date : 24 juin 2019	N° 5252
Objet : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme	

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles R151-51 à 53, R 153-18,

VU l'article L125-6 du code de l'environnement,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 18 février 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maizières-lès-Metz,

VU les arrêtés préfectoraux du 13 février 2019.

Arrête

Article premier : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maizières-lès-Metz est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les arrêtés préfectoraux du 13 février 2019 portant création de secteurs d'information sur les sols sur les sites suivants ont été annexés au PLU :

- CEDEC
- VAL MAIDERA (ancienne usine THYSSEN)

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la mairie de Maizières-lès-Metz,
- à la Préfecture de la Moselle,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de Moselle, 17, quai Paul Wiltzer à Metz.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

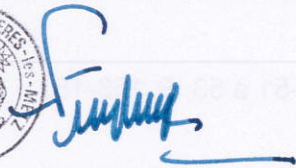
Article 4 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au Préfet de la Moselle,
- au Sous-Préfet de Metz
- au Directeur Départemental des Territoires de Moselle.

Fait et publié à Maizières-lès-Metz le : 24 juin 2019

Le Maire,
Président de Rives de Moselle,
Conseiller Départemental de la Moselle,




Julien FREYBURGER